****

**Formation sur la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire pour les travailleurs de première ligne**

***Feuillet du participant***

Ce document contient les messages clés de chaque session du cours de formation et est conçu comme un document de référence pour soutenir votre apprentissage et l'utilisation des connaissances acquises dans le cours, dans votre rôle. Pour plus de détails sur la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, vous pouvez vous référer au Standards Minimums pour la Protection de l’Enfance dans l’Actions Humanitaire.

**Séance 1: L’enfant**

* Les termes enfant et enfants font référence à tous les enfants et les jeunes de la naissance à l'âge de 18 ans, comme spécifié dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.
* Le développement de l'enfant est le processus de croissance et de maturation individuelle de la naissance à l'âge adulte. Il concerne les changements physiques, cognitifs, émotionnels et sociaux qui se produisent chez tous les enfants et les jeunes au fur et à mesure qu'ils grandissent. (Voir les informations complémentaires pour plus de détails).
* Au fur et à mesure que les enfants se développent, du bébé à l'adolescence, ils passent par différents stades de développement et atteignent des étapes clés du développement : des capacités que la plupart des enfants atteignent à un certain âge. Bien que les groupes d'âge puissent varier en fonction du contexte et de la culture, les stades de développement sont souvent organisés en :
	+ Petite enfance : de 0 à 6 ans et au sein de celle-ci le bébé de 0 à 12 mois, le tout-petit de 1 à 3 ans, enfant d'âge préscolaire de 4 à 6 ans
	+ Moyenne enfance : de 7 à 12 ans
	+ Adolescence : 13 à 17 ans
* Il est important de connaître le développement des enfants afin de :
	+ comprendre les besoins, les réactions et les stratégies d'adaptation des enfants,
	+ comprendre comment les enfants font face aux crises
	+ aider les tuteurs à répondre de manière appropriée aux réactions des enfants en fonction de leurs besoins de développement
	+ comprendre les besoins fondamentaux des garçons et des filles
* De nombreux facteurs influencent le développement et le bien-être des enfants. Certains de ces facteurs sont internes à l'enfant et d'autres sont externes. Les facteurs externes représentent le monde de l'enfant qui est comme une toile d'araignée. L'enfant est assis au centre mais ressent ce qui se passe dans toutes les parties de la toile et joue un rôle actif dans son propre développement en fonction de sa personnalité et de son tempérament. Lorsque nous parlons de l'environnement d'un enfant, nous parlons de la toile sociale de l'enfant. L'environnement de l'enfant/la toile d'araignée peut être représenté par un diagramme avec l'enfant au centre, entouré d'un certain nombre d'anneaux qui représentent les choses qui peuvent affecter sa vie. C'est ce qu'on appelle le Modèle socio-écologique, une approche qui permet d'illustrer l'interaction entre les facteurs internes et externes. C'est-à-dire l'interaction entre le monde intérieur (psychologique) et le monde extérieur (social) de l'enfant.
	+ L'anneau le plus proche de l'enfant représente la famille immédiate qui a la plus grande influence sur le développement physique, cognitif, émotionnel et social des enfants.
	+ L'anneau suivant serait représenté par la famille élargie et les réseaux sociaux les plus proches. Cela comprend les membres de la famille, les voisins, les groupes culturels et les autres groupes qui interagissent avec les enfants.
	+ Après ce cercle, il y a la communauté avec l'école, la communauté, les terrains de jeux, les services sociaux et de santé pour les enfants et les autres services communautaires (groupes culturels, voisins, etc.).
	+ La société implique le contexte économique, politique, culturel et social plus large : y compris la situation financière, les conflits, la pauvreté ainsi que le cadre juridique et les politiques.
* Le Modèle socio-écologique illustre également que les risques et les facteurs de protection existent à tous les niveaux de la sécurité et du bien-être des enfants. Les facteurs de protection sont les facteurs de la vie des enfants qui favorisent leur développement sain et positif. Les facteurs de risque sont les facteurs qui, dans la vie des enfants, interfèrent avec leur développement et les rendent plus vulnérables. Tous nos efforts, lorsque nous travaillons avec des enfants et des jeunes, doivent viser à réduire les facteurs de risque et à renforcer les facteurs de protection. Les adultes qui ont des interactions positives avec les enfants représentent un facteur de protection. Les facteurs de risque et de protection diffèrent à différents stades du développement de l'enfant et peuvent également changer lorsqu'il y a un changement de contexte.  En période de crise, la plupart des composantes de l'environnement de l'enfant subissent un impact négatif.
* Il existe des facteurs de protection universels, tels que la prise en charge au début de la vie par au moins un tuteur cohérent et réceptif, la capacité à réguler les émotions et l'accès à une éducation formelle et non formelle efficace. Il existe également des facteurs de risque universels, tels que l'absence de prise en charge par un tuteur cohérent et réceptif au début de la vie, des besoins fondamentaux non satisfaits, la séparation des familles. (Voir les informations complémentaires pour plus de détails).
* Les facteurs de protection universels comprennent :
	+ La prise en charge au début de la vie par au moins un tuteur cohérent et réceptif
	+ La capacité à former et à maintenir des liens significatifs avec au moins une autre personne tout au long de la vie
	+ La capacité à réguler ses émotions
	+ Les possibilités de développer la capacité de résolution de problèmes, d'apprentissage et d'adaptation
	+ Les possibilités d'acquérir des compétences qui évoluent de manière séquentielle et des connaissances selon les exigences de la culture
	+ L'accès à une éducation formelle et non formelle efficace
	+ Des possibilités adaptées à l'âge de contribuer au bien-être de la famille et de la communauté
	+ Un sentiment d'estime de soi et d'auto-efficacité
	+ La capacité de donner/trouver un sens à la vie
	+ Des opportunités d'exercer une capacité croissante d'action et de jugement dans le contexte culturel
	+ La participation à la culture, aux rituels et aux systèmes de croyances communautaires, conduisant à un sentiment d'appartenance
	+ L'espoir, la foi et l'optimisme

* Les facteurs de risque universels comprennent :
	+ Une naissance prématurée, des anomalies à la naissance, un faible poids à la naissance ou une exposition prénatale ou postnatale à des toxines environnementales
	+ Le manque de prise en charge par des tuteurs cohérents et attentifs durant les premières années de la vie
	+ La perte ou le manque d'opportunités de développer la capacité de résolution de problèmes, d'apprentissage et d'adaptation
	+ La perte ou le manque d'opportunités d'acquérir des compétences qui évoluent de manière séquentielle et des connaissances selon les exigences de la culture
	+ Les besoins fondamentaux non satisfaits (tels que l'accès limité à une nutrition adéquate, à un abri, à de l'eau potable, à des vêtements adaptés au climat et à des soins médicaux)
	+ La séparation familiale, qu'elle soit temporaire ou permanente, en raison du décès ou de l'incapacité à continuer la prise en charge de la part d'un ou plusieurs parents ou des principaux tuteurs (par exemple, à la suite d'un déplacement forcé, d'une incarcération, d'une déportation, d'un conflit armé, de privations ou de persécutions extrêmes, d'une blessure ou d'une maladie physique ou mentale)
	+ L'exposition à la violence structurelle, sociale ou interpersonnelle (y compris le racisme, la discrimination et la marginalisation liées à la caste ou à l'ethnie, la discrimination fondée sur le genre, la violence parrainée par l'État, la violence communautaire, la violence familiale ou du partenaire intime, ou les abus physiques, sexuels ou émotionnels)
	+ Le manque ou la perte d'accès à une éducation formelle et non formelle efficace
	+ La perte des liens communautaires
	+ Les normes sociales ou de genre néfastes
	+ L'absence ou la non-application des cadres juridiques et normatifs qui sont censés protéger les enfants contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence
	+ Le déplacement résultant d'une migration forcée ou de la perte du domicile
* La gravité de l'exposition à l'adversité est un élément clé qui doit être pris en compte lors de l'identification des facteurs de risque et de protection. Cela s'explique par le fait qu'il existe une relation positive entre la gravité de l'exposition – que ce soit à un événement extrêmement traumatisant ou à de multiples événements défavorables – et la capacité d'un individu à faire face ou à s'adapter. La gravité de l'exposition aux conséquences néfastes peut également être influencée par des facteurs individuels – ou cumulatifs – tels que l'âge, le genre, le handicap et le statut juridique (réfugié, déplacé à l'intérieur du pays, migrant ou apatride).
* Apprendre à faire face à l'adversité est un élément important du développement sain. Alors que les réactions de stress modérées et de courte durée dans le corps peuvent favoriser la croissance, le stress toxique est l'activation forte et sans répit du système de gestion du stress du corps en l'absence du soutien protecteur d'un adulte. Sans adultes bienveillants pour protéger les enfants, le stress permanent causé par l'extrême pauvreté, la négligence, les abus ou la dépression maternelle grave peut affaiblir l'architecture du cerveau en développement, avec des conséquences à long terme sur l'apprentissage, le comportement et la santé physique et mentale.

**Séance 2: La Protection de l'enfance dans l'action humanitaire et ses principes directeurs**

* Les crises humanitaires peuvent être causées par les humains, comme les conflits ou les troubles civils ; elles peuvent résulter de catastrophes, comme les inondations et les tremblements de terre ; ou elles peuvent être une combinaison des deux. Les acteurs et les interventions de la protection de l'enfance cherchent à prévenir et à répondre à toutes les formes d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence dans ces contextes d'urgence humanitaire.
* Les crises humanitaires peuvent avoir un impact significatif sur les années déterminantes de la vie des enfants, en affectant leur survie, leur croissance et leur développement : les systèmes qui œuvrent à la sécurité des enfants – dans leurs maisons, leurs écoles et leurs communautés – peuvent être sapés ou endommagés. Les garçons et les filles peuvent être séparés de leur famille, faire l'objet d'un trafic, être recrutés ou utilisés par les forces armées et les groupes armés, être détenus, être confrontés à l'exploitation économique, être contraints à des conditions proches de l'esclavage et subir des abus physiques et des violences sexuelles.
* La protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire est un secteur professionnel qui est guidé par un certain nombre de conventions, d'engagements et de cadres juridiques et politiques internationaux, régionaux, nationaux et organisationnels, ainsi que par des orientations. Il est important de rappeler que :
	+ La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 est le traité international sur les droits de l'Homme le plus universellement ratifié. Elle fournit un cadre global pour que tous les États développent les mécanismes permettant de fournir les services nécessaires au développement holistique des enfants. La CIDE reconnaît le droit fondamental des enfants à être protégés contre les abus et l'exploitation, y compris le travail néfaste (Article 32).
	+ Les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire : en 2010, les membres du Groupe de travail mondial sur la protection de l'enfance ont convenu de la nécessité de standards de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire. Les *Standards minimums pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire* (SMPE, ou Standards minimums pour la protection de l’enfance) ont été finalisés en septembre 2012, puis mis à jour en 2019. Ces standards définissent un accord commun sur ce que sont des interventions de protection de l'enfance de qualité dans les situations de crise humanitaire.
* Les principes énumérés dans les SMPE sont essentiels pour appliquer et atteindre pleinement les standards. Ils doivent être utilisés et présentés en parallèle avec les standards à tout moment. Les principes 1-4 sont les principes clés énoncés par la *Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)* et sont applicables à toute action humanitaire. Les principes 5-8 sont les principes de protection du *Manuel Sphère* 2018, repris ici avec des références spécifiques pour la protection des enfants. Les principes 9-10 sont spécifiques aux *Standards minimums pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire.*



* *Principe 1* – Survie et développement : Les acteurs humanitaires doivent tenir compte des répercussions de la situation d'urgence ainsi que de sa réponse sur (a) la réalisation du droit à la vie des enfants et (b) leur développement physique, psychologique, émotionnel, social et spirituel.
* *Principe 2* – Non-discrimination et intégration : Aucun enfant ne doit faire l'objet de discrimination en raison de son genre, son orientation sexuelle, son âge, son handicap, sa nationalité, son statut migratoire ou de toute autre raison. Les causes et les méthodes de la discrimination et de l’exclusion, directes ou indirectes, doivent être identifiées et traitées de manière proactive. Les travailleurs humanitaires doivent être conscients de leurs propres valeurs, croyances et préjugés inconscients concernant l'enfance et les rôles de l'enfant et de la famille.
* *Principe 3* – La participation des enfants : Les travailleurs humanitaires doivent fournir aux enfants le temps et l'espace nécessaires pour une participation significative à toutes les décisions les concernant, y compris pendant la préparation et la réponse aux situations d'urgence.
* *Principe 4* – Intérêt supérieur de l'enfant : Les enfants ont le droit à ce que leur intérêt supérieur soit évalué et fasse l'objet d'une considération prioritaire dans toutes les actions ou décisions qui les concernent, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée.
* *Principe 5* – Renforcer la sécurité, la dignité et les droits des personnes et éviter de les exposer à des nouveaux préjudices : L'aide humanitaire doit être fournie de manière à réduire les risques auxquels les personnes peuvent être exposées et à subvenir à leurs besoins dans la dignité. Une mauvaise conception et une mauvaise mise en œuvre peuvent entraîner des risques non intentionnels et négatifs comme l’enrôlement ou l'enlèvement d’enfants ou encore la séparation d’avec la famille.
* *Principe 6* – Garantir l'accès des individus à une assistance impartiale, suivant leurs besoins et sans discrimination : « Les acteurs humanitaires identifient les obstacles qui empêchent d'accéder à l'aide et prennent des mesures qui permettent de garantir que l’aide soit apportée de façon proportionnelle aux besoins et sans discrimination. »
* *Principe 7* – Aider les individus à se remettre des effets physiques et psychologiques d'actes ou de menaces de violence, de coercition ou de privations délibérées : Ce principe comprend (a) prendre toutes les dispositions raisonnables pour que les personnes affectées ne soient plus exposées à des actes de violence, de coercition ou de privation et (b) appuyer les efforts déployés par les enfants eux-mêmes pour retrouver leur sécurité, leur dignité et leurs droits dans leur communauté.
* *Principe 8* – Aider les personnes à faire valoir leurs droits : « Les acteurs humanitaires aident les communautés touchées à faire valoir leurs droits en fournissant des informations et des documents, et en soutenant leurs efforts pour un meilleur respect de leurs droits. »
* *Principe 9* – Renforcer les mécanismes de protection de l'enfance : Les enfants sont rarement exposés à un seul risque de protection. La vulnérabilité à un risque peut rendre un enfant plus vulnérable à d'autres. Dans les situations d’urgence humanitaire, les personnes, les procédures, les lois, les institutions, les capacités et les comportements qui normalement protègent les enfants – les systèmes de protection de l'enfance – peuvent avoir été affaiblis ou rendus inefficaces. La phase d'intervention peut être une opportunité de construire et de renforcer les nombreux niveaux et éléments des systèmes de protection de l'enfance.
* *Principe 10* – Renforcer la résilience des enfants dans l'action humanitaire : L'un des buts des acteurs humanitaires est de renforcer les aptitudes propres des enfants en éliminant ou en réduisant les facteurs de risque et en renforçant les facteurs de protection qui soutiennent et encouragent la résilience. La participation est essentielle à la construction de la résilience.

**Séance 3: Communiquer avec les enfants et les communautés**

* Les enfants ont besoin et ont droit à une communication claire et intéressante, centrée sur l'enfant (et non sur l'adulte). Les enfants à différents stades ont des besoins et des intérêts très différents et apprennent de différentes manières.
* Il est important que nous ne nous positionnons pas comme des experts lorsque nous approchons les communautés, mais plutôt comme des facilitateurs d'efforts partagés pour protéger leurs enfants, et ouverts à apprendre des communautés qui sont des experts dans leur propre vie. Agir en tant que catalyseur ou facilitateur peut permettre une discussion partagée, une prise de décision et des actions consensuelles.
* Les facilitateurs efficaces sont :
	+ Des apprenants : humbles, ouverts aux nouvelles idées, flexibles aux nouvelles façons de faire, disposés à enrichir les connaissances existantes avec de nouvelles informations, ne jugent pas la communauté avec laquelle ils travaillent, etc.
	+ Auditeurs : attentifs, engagés, curieux, patients, privilégiant le dialogue et non les cours magistraux
	+ Négociateurs : ouverts aux tensions, comprennent et gèrent la dynamique du pouvoir, disposés à voir les différents aspects des problèmes, calmement convaincant, à l'aise de ne pas contrôler la discussion, et engagés pour obtenir des résultats positifs pour tous les participants avec un accent particulier sur les dimensions d'âge, de genre et d'inclusion
	+ Observateurs : sensibles aux indices non verbaux/au langage corporel, à la dynamique interpersonnelle avec un accent particulier sur les dimensions d'âge, de genre et d'inclusion
* Une collaboration authentique repose sur le respect et les relations de confiance. Il existe des valeurs, des attitudes et des comportements qui peuvent favoriser des approches facilitatrices et collaboratives. Considérez certaines compétences comportementales qui peuvent favoriser un engagement communautaire efficace :
	+ Écouter les membres de la communauté de manière approfondie et engagée pour comprendre leurs préoccupations, leurs espoirs et leurs craintes ; aider à orienter les discussions vers la résolution de problèmes en groupe sans injecter de préjugés personnels ou organisationnels, mais en proposant des alternatives
	+ Travailler à établir la confiance entre les membres de la communauté et avec les acteurs humanitaires par la patience et le temps passé ensemble ; l'établissement de relations est un investissement à long terme
	+ Apprécier la compréhension locale des membres de la communauté des risques encourus par les enfants, les ressources dont ils disposent et les soutiens dont ils ont besoin
	+ Être capable de comprendre, au sein de la culture locale, les dynamiques de pouvoir liées au genre et à l'âge, de créer des opportunités pour changer les normes sociales néfastes, et de donner de la place aux voix marginalisées
	+ S'adapter à différents styles d'engagement des participants
	+ Avoir les compétences pour mobiliser les communautés, dynamiser les individus et créer un travail d'équipe autour d'objectifs communs
	+ Être flexible et s'adapter à de nouvelles idées et façons de travailler

**Séance 4: Les stratégies de la CPHA et les SMPE**

* Les actions préventives visent principalement à prévenir les préjudices causés aux enfants. Les actions d'intervention répondent aux besoins des enfants qui ont déjà subi des préjudices. Les deux types d'actions se complètent dans la programmation. Les actions préventives peuvent et doivent avoir lieu à la fois dans les phases de préparation et de réponse de l'action humanitaire. Certaines actions portent à la fois sur la prévention et la réponse (comme le soutien aux compétences parentales). La prévention réduit ou élimine les facteurs de risque, favorise les facteurs de protection aux niveaux individuel, familial, communautaire et social, et réduit les abus, la négligence, l'exploitation et la violence.
* Le Modèle socio-écologique permet d'identifier les façons dont les facteurs à des niveaux interconnectés influencent le développement et le bien-être des enfants :
	+ Les enfants participent activement à la protection et au bien-être d'*eux-mêmes* et de leurs pairs
	+ Les enfants sont principalement élevés dans des *familles*, mais cette couche inclut parfois d'autres relations proches
	+ Les familles sont nichées dans des *communautés*
	+ Les communautés forment des *sociétés* plus larges
* Le Modèle socio-écologique fournit un cadre concret qui soutient la réflexion systémique pour les programmes de protection de l'enfance. Le Modèle socio-écologique examine une situation dans son ensemble pour (a) identifier tous les différents éléments et facteurs et (b) comprendre comment ils sont liés et interagissent les uns avec les autres. Plutôt que de s'intéresser à un seul problème de protection ou à un service spécifique, la pensée systémique considère l'ensemble des problèmes auxquels l'enfant est confronté, leurs causes profondes et les solutions disponibles à tous les niveaux.
* Les SMPE constituent l'épine dorsale de tout le travail que nous faisons en tant que secteur et nous aide à réaliser des programmes de qualité et à être redevable envers les enfants, leurs familles et les communautés.
* Les SMPE couvrent les principes que nous avons déjà explorés dans les modules précédents et sont organisés en 4 piliers :
	+ Standards visant à garantir la qualité de l'intervention en matière de protection de l'enfance
	+ Standards sur les risques de protection de l'enfance
	+ Standards pour développer des stratégies adéquates de protection de l'enfance
	+ Standards pour une collaboration accrue entre les différents secteurs
* Chaque standard est conçu de la même manière :
	+ Introduction : Informations générales sur le sujet
	+ Le standard : Une phrase résume ce qui doit être réalisé dans un domaine particulier de l'action humanitaire afin d’assurer une protection adéquate des enfants
	+ Actions clés : Les activités suggérées visent à aider à mettre en œuvre chaque standard en termes de préparation, de prévention et de réponse
	+ Mesure : Les indicateurs permettent de mesurer les progrès (ou l’absence de progrès) dans la mise en œuvre du standard
	+ Notes d'orientation : Problèmes prioritaires, considérations éthiques ou lacunes dans les connaissances liées au standard
	+ Références : Documents d'orientation et outils pour la mise en œuvre des actions clés
	+ Icônes : Les symboles mettent en évidence des questions clés telles que le déplacement et la prévention

**Séance 5: Mon rôle et l'organisation**

* De nombreuses personnes ont un rôle à jouer dans la protection des enfants. Les gens protègent souvent naturellement les enfants parce qu'ils sont un parent ou un voisin, par exemple, mais ils peuvent aussi protéger les enfants dans le cadre de leur travail. Cela nous rappelle que même si c'est la profession que nous avons choisie pour protéger les enfants, il est important que nous reconnaissions combien d'autres personnes jouent également des rôles naturels et importants dans la protection de l'enfance. Nous devons nous assurer de travailler avec toutes ces personnes/groupes différents afin de renforcer notre capacité collective à assurer la sécurité des enfants.
* Il y a de nombreuses et différentes raisons pour lesquelles nous pouvons être motivés à travailler en tant que professionnels de la protection de l'enfance. La plupart d'entre nous ont des valeurs importantes qui nous motivent à travailler pour le bien-être et la protection des enfants et nous n'avons pas choisi de travailler avec des enfants uniquement parce que c'est un travail rémunéré. Cependant, en tant que professionnels, nous sommes liés par les directives professionnelles, les normes et les cadres juridiques qui guident le travail de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire. Il est important de noter que nous sommes également tous responsables de nos actions.
* Les travailleurs de la protection de l'enfance peuvent être redevables à de nombreuses personnes et groupes concurrents. Il peut s'agir de leurs responsables, de leurs organisations, des donateurs, des communautés, des familles et des enfants eux-mêmes. En tant que travailleurs de la protection de l'enfance, nous sommes redevables à différentes personnes et de différentes manières. Ces redevabilités concurrentes peuvent parfois entrer en conflit les unes avec les autres. La façon dont nous gérons ces priorités concurrentes dépend du contexte, mais doit toujours être guidée par la nécessité d'être redevable en dernier ressort aux enfants.
* Il existe des systèmes organisationnels clés, tels que la sauvegarde de l'enfant ou les procédures de signalement, que la plupart des organisations ont mis en place pour garantir la sécurité des enfants et notre redevabilité. Pour que ceux-ci soient efficaces, il est important que les travailleurs de première ligne connaissent les systèmes qui sont pertinents pour leur travail, quand les utiliser et comment y accéder, y compris comment obtenir un soutien pour les mettre en œuvre dans leurs contextes de travail.
* Le pouvoir est souvent considéré comme un concept « essentiellement contesté », de sorte qu'il n'y a pas donc pas de définition ou de théorie convenue du pouvoir. Il existe plutôt de nombreuses façons différentes de voir et d'expliquer le pouvoir, ainsi que les processus d'autonomisation. On peut penser à 4 différents types de pouvoir : Le pouvoir sur : ce type de pouvoir est fondé sur la force, la coercition, la domination et le contrôle et est largement motivé par la peur ; le pouvoir avec : ce type de pouvoir est fondé sur le respect, le soutien mutuel, le pouvoir partagé, la solidarité, l'influence, l'autonomisation et la prise de décision en collaboration ; le pouvoir de : ce type de pouvoir est fondé sur le potentiel unique de chaque personne à façonner sa vie et son monde ; le pouvoir intérieur : ce type de pouvoir implique que les gens aient le sens de leurs propres capacités et de leur propre valeur. Il permet aux gens de reconnaître leur « pouvoir de » et leur « pouvoir avec », et de croire qu'ils peuvent faire la différence.
* Avec l'accès direct aux biens et aux services vient le risque supplémentaire d'abus et d'exploitation par certains membres du personnel, qui profitent de cette dynamique de pouvoir inégale pour exercer diverses formes d'abus. Compte tenu de cette réalité, il est essentiel qu'en tant que travailleurs humanitaires, nous nous rappelions constamment de ce déséquilibre des pouvoirs et que nous exercions notre devoir de prise en charge – en remarquant lorsque quelque chose ne semble pas normal et en agissant immédiatement. En tant que travailleur humanitaire, femme ou homme, vous êtes perçu par ceux avec qui vous allez travailler (membres de l'équipe, communautés et enfants) comme ayant un certain niveau de pouvoir et d'autorité. Vous devez en prendre conscience et faire attention à ne pas être influencé par d'autres dynamiques de pouvoir et conflits existants ou générés par la crise.
* Prendre soin de soi est primordial pour pouvoir aider les autres.

**Séance 6: Mon rôle et l'organisation**

* L'autoréflexion critique est une partie essentielle de l'approche de tout travailleur humanitaire pour améliorer sa pratique. En acquérant des compétences telles que la tenue d'un journal de réflexion quotidien ou similaire, les travailleurs peuvent réfléchir à ce qui s'est bien ou moins bien passé et identifier pourquoi il en a été ainsi. La question « pourquoi » est un aspect crucial de l'autoréflexion. Cette approche peut nous aider à identifier les changements que nous pourrions apporter afin d'améliorer notre pratique professionnelle.
* La réflexion critique consiste à prendre du recul par rapport à une tâche et à faire le point sur son déroulement et sur ce qui pourrait nécessiter un ajustement. Elle est liée à la conscience de soi, pourtant la conscience de soi n'en est qu'une partie. Il s'agit aussi d'utiliser ce que l'on apprend pour guider les améliorations dans son travail et sa pratique, y compris les améliorations de son propre comportement, de sa conduite et de ses relations professionnelles avec les collègues et les communautés avec lesquelles nous travaillons. À cet égard, le but de la réflexion n'est pas de démolir les choses et de critiquer sévèrement, mais d'apprendre de ses erreurs et de prendre des mesures pour travailler de manière plus efficace.

Adapté de : <https://communityledcp.org/toolkit/section-1-facilitation-tools/fac-5-developing-a-reflective-practice>

* L'autoréflexion est une activité individuelle, mais elle est également utile lorsqu'on participe à des cercles de réflexion de groupe. Les membres du groupe peuvent s'aider mutuellement à approfondir leur réflexion et à identifier ensemble les domaines à changer.